LOI MODIFIANT L'ARTICLE 9^2 DE LA LOI Nº I-1143 DE LA RÉPUBLIQUE DE SUR LE CONTRÔLE DU TABAC, DES PRODUITS DU TABAC ET DES PRODUITS CONNEXES

nº XIV-2435 du 21 décembre 2023
Vilnius

Article premier Modification de l'Article 92

Ajouter l'alinéa 6 au paragraphe 4 de l'article 9^2:

«6. sucre et/ou édulcorants.»

Article 2 Entrée en vigueur de la loi

La présente loi entrera en vigueur le 1er novembre 2024.

Je déclare par la présente cette Loi adoptée par le Seimas (Parlement lituanien) de la République de Lituanie.

Président de la République Gitanas Nausėda